

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
LE 7 MAI 2013**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valentin tenue mardi le 7 mai 2013, à 20 heures 00 minutes, dans la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents :

Monsieur Roger Fortin, conseiller;
Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller;
Monsieur Pierre Vallières, conseiller;
Monsieur Robert Van Wijk, conseiller;
Monsieur Paolo Girard, conseiller;
Monsieur Luc Van Velzen, conseiller.

Siégeant sous la présidence de Monsieur Pierre Chamberland, maire.

Monsieur Serge Gibeau, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe est présente.

Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 20:00 heures par Monsieur Pierre Chamberland, maire.

2013-05-129

Adoption de l'ordre du jour –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter l'ordre du jour.

Les membres du Conseil se réservent le droit d'ajouter des items au besoin.

2013-05-130

Adoption du procès-verbal de séance ordinaire du 2 avril 2013 –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2013.

2013-05-131

Adoption du procès-verbal de séance extraordinaire du 16 avril 2013 –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2013.

2013-05-132

Adoption du procès-verbal de séance extraordinaire du 29 avril 2013 –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 avril 2013.

2013-05-133

Liste des comptes à payer découlant de mandats ou contrats –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le paiement des comptes découlant de mandats ou résolutions à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u># Factures</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
---------------------	-------------------	--------------------	----------------

- Raymond Chabot Grant Thornton	FAC0822925	fin d'année 2012 final	3,271.59\$
- Raymond Chabot Grant Thornton	FAC0822926	règlement d'emprunt	1,569.41\$
- Raymond Chabot Grant Thornton	FAC0820413	fin d'année 2012 Festival	1,931.58\$
- Aquatech	36701	exploitation des eaux usées 2 de 6	2,047.51\$
- Laboratoires SMi	1222387	analyse eaux usées	75.88\$
- A.D.M.Q.	17993	congrès pour B. Garceau	528.89\$
TOTAL :			9,424.86 \$

2013-05-134

Acceptation des comptes à payer en mai 2013 (document 1-A) –
CONSIDÉRANT les comptes et factures élaborées au 7 mai 2013 au montant de 29,195.77\$ le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil d'approuver les comptes et factures du mois d'avril 2013 au montant de 29,195.77\$ à être payés en mai 2013, le tout tel qu'il appert au document 1-A joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et qu'en conséquence, le secrétaire trésorier soit autorisé à émettre les paiements y relatifs.

2013-05-135

Dépenses du directeur général et/ou du maire –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter les dépenses effectuées par le directeur général ou le maire au montant de 2,653.26\$ à savoir :

<u>Nom Fournisseur</u>	<u>Raison</u>	<u>Montant</u>
Master Card		
- Coop Uniforce	pièce entretien véhicule	1.11\$
- Coop Uniforce	pièce entretien véhicule	15.72\$
- Votre Site.ca	abonnement site internet	206.27\$
- IGA	café	
11.09\$		
- Congrès COMBEQ	hébergement, repas	
755.99\$		
- Cartouches Certifiées	toner imprimante biblio	206.78\$
- Future Shop	portable d.g.	1,456.30\$

2013-05-136

Certificat de disponibilité des fonds du secrétaire-trésorier –

Le secrétaire-trésorier fait lecture du certificat de disponibilité des fonds de la municipalité et le certificat est déposé.

Sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du certificat de disponibilité des fonds déposé par le secrétaire-trésorier.

Je, soussigné, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles avec la marge de crédit pour acquitter les factures à payer en mai 2013

Serge Gibeau
 Secrétaire-trésorier

2013-05-137

Dépôt du rapport comparatif –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du rapport comparatif pour la période du 1^{er} janvier au 31 avril.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2013-05-138

Emploi étudiants : autorisation de publier l'offre d'emploi –

CONSIDERANT QUE Le Gouvernement du Canada a donné suite à la demande de la Municipalité et a consenti une subvention pour employer deux étudiants durant la période estivale;

CONSIDERANT QU' il y a lieu de solliciter les candidatures pour combler ces postes.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- D'autoriser la publication de l'offre d'emploi;
- De constituer le comité de sélection composé des membres suivants :
 - Monsieur Pierre Vallières, conseiller
 - Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller
 - Monsieur Paolo Girard, conseiller
 - Monsieur Serge Gibeau, directeur général et/ou Madame Brigitte Garcau, directrice générale adjointe.
- De fixer la date de réception des candidatures au 23 mai 2013;
- De fixer la date des rencontres avec les candidats le 28 mai.

2013-05-139

Mandat à confier pour le fauchage des abords de route : Entreprise Ethier-Berthiaume –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'octroyer le contrat de fauchage des abords de route à la firme « Entreprises Ethier Berthiaume » selon les modalités suivantes :

Première coupe avant le 24 juin :	1,250.00\$
Deuxième coupe à la fin du mois de juillet :	1,250.00\$
Troisième coupe au début du mois d'octobre :	775.00\$
Sous-total	3,150.00\$
TPS	163.75\$
TVQ	326.68\$
Total	3,765.43\$

2013-05-140

Détermination de la date de vente de garage –

Il est proposé par Monsieur Paolo Girard, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De tenir une vente de garage les 18,19 et 20 mai ainsi que les 3 et 4 août 2013;
- D'autoriser la publication des avis dans la section babillard du Journal le Coup d'œil;
- D'autoriser la publication de l'avis sur le site Kijiji et vente de garage.ca.

2013-05-141

Location Toilette chimique –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser la location de toilettes de la firme location Saint-Rémi au coût de 125.00\$ par mois tout compris plus les taxes applicables.

2013-05-142

Location conteneur –

CONSIDERANT QUE La Municipalité a demandé des soumissions pour la location d'un conteneur pour la période du 13 au 20 mai 2013;

CONSIDERANT QUE deux entreprises ont déposé des soumissions savoir J.P. Guay Transport et Conteneur S. Yelle;

CONSIDERANT QUE les prix soumis sont les suivants :

J. P. Guay Transport : 215.00\$ plus 47.31\$/tonne métrique plus les taxes applicables;

Conteneur S. Yelle : 425.00 \$ (4 tonnes) plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du conseil de retenir la soumission de Conteneur S. Yelle : 425.00\$ (4 tonnes) plus les taxes applicables.

2013-05-143

Avis de motion : règlement sur la sécurité dans les piscines résidentielles –

Monsieur le Conseiller Luc Van Velzen, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement sur la sécurité dans les piscines résidentielles.

2013-05-144

Avis de motion : règlement modifiant le règlement de construction pour préciser les normes de reconstruction de bâtiments détruits –

Monsieur le Conseiller Robert Van Wijk, donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement pour modifier le règlement de construction de façon à préciser les normes applicables à la reconstruction de bâtiment détruit.

2013-05-145

Demande au MAMROT : Capitale de l'Amour –

CONSIDERANT QUE La Municipalité de Saint-Valentin souhaite optimiser le potentiel de rayonnement aux niveaux économique, touristique, culturel et communautaire découlant de son toponyme prédestiné;

CONSIDERANT QUE Depuis 1994, Postes Canada (alors la Société Canadienne des Postes) autorise l'utilisation d'un cachet d'oblitération spécial commémorant la fête de la Saint-Valentin sur les envois postaux à partir de la Municipalité de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QU' A chaque année des milliers de lettres envoyées partout dans le monde sont oblitérées de ce cachet postal spécial;

CONSIDERANT QUE Le succès remporté par cette initiative de Postes Canada a été à l'origine du Festival de la Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE Depuis le premier Festival de la Saint-Valentin les médias tant régionaux que nationaux ont constamment identifié Saint-Valentin soit comme « village des amoureux » soit comme « capitale de l'amour »;

CONSIDERANT QUE Ce lien de Saint-Valentin avec l'amour a pris une dimension internationale en 1997 alors que la Municipalité a officialisé son jumelage avec la ville de Sakuto-Cho, capitale de l'amour au Japon;

CONSIDERANT QUE La Municipalité de Saint-Valentin souhaite que ce lien avec l'amour ne se limite pas uniquement à la période de la Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE La Municipalité de Saint-Valentin a mis en place un programme visant à faire en sorte que Saint-Valentin soit reconnu comme un lieu privilégié pour la célébration de mariages, d'unions civiles et de renouvellement des vœux de mariage ou d'union.

EN CONSEQUENCE Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- Que le préambule de la présente en fait partie intégrante;
- De demander à Monsieur Sylvain Gaudreault, Ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Organisation du Territoire d'intervenir auprès des instances gouvernementales pour que la Municipalité de Saint-Valentin soit reconnue comme « capitale de l'amour » au Québec;
- De transmettre une copie de la présente à Monsieur Stéphane Billette, député du Comté de Huntingdon.

2013-05-146

Location de salle –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accorder la priorité d'utilisation de la salle communautaire aux personnes et organismes qui en ont fait la réservation. Un arrangement peut être demandé à l'occasion du décès d'un membre d'une famille de Saint-Valentin; cependant la priorité énoncée ci-dessus demeure.

2013-05-147

Adoption du règlement 432 sur les dérogations mineures –

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALENTIN
RÈGLEMENT NUMÉRO 432

Règlement numéro 432 sur les dérogations mineures.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis qu'il est opportun de remplacer le règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné le 16 avril 2013.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Monsieur Luc Van Velzens, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil qu'il soit statué et ordonné par le présent règlement et il est par les présentes ordonné et statué comme suit :

ARTICLE 1. TITRE

Le présent règlement porte le titre de « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement de la Municipalité de Saint-Valentin ».

ARTICLE 2. BUT

L'objectif du règlement est d'identifier les dispositions des règlements de zonage et de lotissement pouvant faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, de fixer la procédure applicable et d'établir les conditions pour l'acceptation d'une demande de dérogation mineure.

ARTICLE 3. RÈGLEMENTS REMPLACÉS

Le présent règlement remplace et abroge, à toutes fins que de droit, le règlement sur les dérogations 210 et tous ses amendements.

Tels règlements et abrogations n'affectent pas les procédures pénales intentées, sous l'autorité des règlements ainsi remplacés ou abrogés, lesquelles se continueront sous l'autorité desdits règlements remplacés ou abrogés jusqu'à jugement final et exécution.

ARTICLE 4. TERRITOIRE ASSUJETTI

Le présent règlement s'applique à l'ensemble du territoire sous la juridiction de la Municipalité de Saint-Valentin.

ARTICLE 5. PERSONNES TOUCHÉES

Le présent règlement s'applique à toutes personnes physiques ou morales.

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ARTICLE 7. DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE LOTISSEMENT POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE DÉROGATION MINEURE

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure.

Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, notamment les zones de mouvement de terrain visées à l'une quelconque des dispositions du règlement de zonage.

**ARTICLE 8. CONDITIONS POUR ANALYSE D'UNE
DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE**

1. La dérogation mineure ne peut être accordée que si l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande. Elle ne peut non plus être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins, de leur droit de propriété;
2. Une dérogation mineure doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur dans la Municipalité;
3. La demande doit être conforme à toutes les dispositions de la réglementation d'urbanisme ne faisant pas l'objet d'une demande de dérogation mineure.

**ARTICLE 9. SITUATIONS APPLICABLES POUR
UNE DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE**

1. Une demande de dérogation mineure peut être formulée au moment d'une demande de permis de construction ou de certificat d'autorisation;
2. Une dérogation mineure peut également être accordée dans le cas où les travaux sont en cours ou déjà exécutés et que le requérant a obtenu un permis de construction ou un certificat d'autorisation pour ces travaux et les a effectués de bonne foi.

**ARTICLE 10. PROCÉDURE REQUISE DE
DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE**

Toute personne désireuse de demander une dérogation mineure doit :

1. En faire la demande par écrit sur le formulaire prescrit par la Municipalité;
2. Dans le cas d'une demande de dérogation mineure relative aux marges de recul pour un bâtiment déjà construit, fournir un plan de localisation fait et signé par un arpenteur-géomètre;
3. Dans le cas où la demande est effectuée en même temps que la demande de permis de construction, fournir un plan du terrain fait et

signé par un arpenteur-géomètre;

4. Dans le cas où la demande concerne des travaux en cours ou déjà exécutés, fournir le permis de construction ou le certificat ayant autorisé les travaux;

5. Donner le détail des dérogations projetées ou existantes;

6. Toutes informations supplémentaires demandées par le fonctionnaire désigné.

ARTICLE 11 . FRAIS EXIGIBLES

Le requérant doit, au moment du dépôt de la demande de dérogation et des documents demandés, acquitter :

1. Les frais de 200.00 \$ pour l'étude de ladite demande. Cette somme n'est pas remboursable, quel que soit le sort réservé à la demande;

2. Suite au dépôt de la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et avant la publication de l'avis public requis par la loi un dépôt de 250.00\$ pour couvrir les frais de publication. Si le coût de publication est supérieur au montant du dépôt, le requérant doit payer à la Municipalité le supplément.

ARTICLE 12 . PROCÉDURE ADMINISTRATIVE

Après la vérification par le fonctionnaire désigné, la demande de dérogation mineure doit respecter la procédure suivante :

1. La demande est transmise au Comité consultatif d'urbanisme qui doit l'étudier et émettre un avis au Conseil. Le Comité peut reporter l'étude de la demande à une date ultérieure si certaines informations supplémentaires sont requises;

2. Le Comité consultatif d'urbanisme peut demander tout autre document pouvant apporter des informations supplémentaires;

3. Le secrétaire-trésorier de la Municipalité doit, au moins 15 jours avant la tenue de la séance où le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure, faire publier un avis. Ce dernier indique la date, l'heure et le lieu de la séance du Conseil et les effets de la dérogation demandée. Cet avis contient la désignation de l'immeuble affecté en utilisant la voie de circulation et le numéro de l'immeuble ou le numéro cadastral et mentionne que tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ;

4. Le Conseil rend sa décision par résolution, suite à la réception de l'avis du comité consultatif d'urbanisme et après avoir entendu tout intéressé lors de la séance. Une copie de la résolution du Conseil est transmise à la personne qui a demandé la dérogation ;

5. Sur présentation d'une copie de la résolution accordant la dérogation mineure, le fonctionnaire désigné délivre au

requérant le permis ou le certificat demandé. La dérogation mineure accordée en vertu du présent règlement n'a pas pour effet de soustraire le requérant à l'application des autres dispositions de la réglementation d'urbanisme.

**ARTICLE 13. CONDITIONS ACCOMPAGNANT
 L'ACCEPTATION D'UNE
 DÉROGATION MINEURE**

La résolution par laquelle le conseil rend sa décision peut prévoir toute condition, eu égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation.

ARTICLE 14. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, déclare son intérêt dans l'item suivant étant le conjoint de Madame Deschênes.

2013-05-148

Demande de Madame Sylvie Deschênes : la grange soleil –

Sur la proposition de Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt du document « la grange soleil » de Madame Sylvie Deschênes.

Monsieur Luc Van Velzen, conseiller, reprend son siège.

2013-05-149

Facture Service d'entretien ménager Bouchard –

CONSIDERANT QUE l'entreprise Service d'entretien ménager Bouchard a soumis une facture de 950.00\$ comprenant les frais mensuels du mois d'avril tel que prévu au contrat et un surplus de 50.00\$ pour un ménage effectué le 31 mars 2013 suite à une location de la salle communautaire;

CONSIDERANT QUE ledit ménage a été effectué sans l'autorisation préalable de la direction générale.

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Monsieur Roger Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de refuser le paiement de la facture supplémentaire de 50.00\$ pour un ménage effectué le 31 mars 2013 suite à une location de la salle communautaire.

2013-05-150

Correspondance –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil :

- De constater le dépôt de la lettre de remerciement de la Fédération de l'UPA de la Montérégie;
- De constater le dépôt de la carte de remerciement de Madame Huguette Lamoureux et de Monsieur Conrad Racine;

- De constater le dépôt de la lettre de Bacs + et de le transmettre à Compo haut-Richelieu;
- De constater le dépôt de la lettre de Hydro Québec relativement à l'interconnexion Hertel-New York;
- De constater le dépôt de la lettre du ministère du Tourisme relativement à la reconnaissance de Saint-Valentin comme Capitale de l'Amour;
- De constater le dépôt de la documentation relative à la semaine nationale de la santé mentale;
- De constater le dépôt du rapport annuel de la MMQ et de noter que la page couverture est consacrée à la Municipalité de Saint-Valentin.

2013-05-151-1

Demande de commandite : Chœur du Richelieu –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une commandite de 50.00\$ au Chœur du Richelieu pour une carte d'affaire dans leur programme 2013.

2013-05-151-2

Tournoi de golf Société Alzheimer –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de ne pas donner suite à la demande de participation au tournoi de golf de la Société Alzheimer.

2013-05-151-3

Loto Santé –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'accepter d'être un point de vente pour la Lot Santé de la Fondation Santé Haut-Richelieu-Rouville.

2013-05-151-4

Tournoi de golf Centre Sportif Louis Cyr –

Sur la proposition de Monsieur Pierre Vallières, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'acheter 4 billets pour le tournoi de golf au profit du Centre Sportif Louis Cyr le 1^{er} juin 2013 au coût de 520.00\$ et d'informer les organisateurs de la tenue du tournoi de golf du Festival de la Saint-Valentin le 16 août 2013.

2013-05-151-5

Demande de commandite : École Alberte Melançon –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de consentir une aide financière de 200.00\$ à la classe de 6^e année de l'école Alberte Melançon pour contribuer à une partie du financement des frais pour leur bal de finissants.

2013-05-152

MTQ : reconstruction des ponts de la Montée Guay et du rang Pir-Vir –

CONSIDERANT QUE dans le cadre de la reconstruction des ponts de la Montée Guay (P-17312) et du Rang Pir-Vir (P-17314) le MTQ recommande à la Municipalité de prendre en charge le processus d'acquisition des immeubles requis y incluant les activités d'arpentage, d'évaluation, de négociation et de transfert de titres;

CONSIDERANT QUE la Municipalité est d'avis que la reconstruction desdits ponts est nécessaire.

EN CONSEQUENCE il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil :

- De donner suite à la recommandation du MTQ;
- D'autoriser Monsieur Serge Gibeau, directeur général et/ou Madame Brigitte Garceau à entreprendre, pour et au nom de la Municipalité, les démarches requises pour donner suite à la recommandation du MTQ.

2013-05-153

Centre d'Action Bénévole de la Frontière –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du conseil de consentir une aide financière de \$100.00 au Centre d'Action Bénévole de la Frontière pour la mise à jour d'un logiciel.

2013-05-154

Prescription décennale : Roger Perras et Francine Goyette –

CONSIDERANT QUE Me Sylvie Desrochers a déposé une requête en reconnaissance du droit de propriété acquis par prescription décennale au nom de Monsieur Roger Perras et de Madame Francine Goyette;

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a été mise en cause.

EN CONSEQUENCE Il est proposé par Monsieur Robert Van Wijk, conseiller, et résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la requête en reconnaissance du droit de propriété acquis par prescription décennale au nom de Monsieur Roger Perras et de Madame Francine Goyette et de ne pas comparaître dans le dossier

2013-05-155

Journée Nationale des Patriotes –

Sur la proposition de Monsieur Paolo Girard, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre du MAMROT relativement à la Journée Nationale des Patriotes.

2013-05-156-1

Demande à la Municipalité de Lacolle : 145, chemin 4^{ième} Ligne –

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Valentin a entrepris une campagne d'embellissement;

CONSIDERANT QUE dans le cadre de cette campagne la Municipalité incite ses citoyens à nettoyer leur terrain;

CONSIDERANT QUE le bâtiment portant le numéro civique 145 chemin de la 4^e Ligne situé dans le territoire de la Municipalité de Lacolle est effectivement adjacent au territoire de la Municipalité de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE la localisation de cette propriété fait en sorte qu'il apparaît comme faisant partie du territoire de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE l'état de l'emplacement et des bâtiments laissent à désirer tant au niveau de l'entretien et de la présence de divers objets disparates.

EN CONSEQUENCE il est dûment proposé et résolu à l'unanimité du Conseil de demander à la Municipalité de Lacolle

de prendre les mesures appropriées pour favoriser l'amélioration de cette propriété.

2013-05-156-2

Compte rendu de l'inspection du territoire –

Monsieur Serge Gibeau, directeur général, informe les membres du Conseil qu'il a effectué avec Madame Brigitte Garceau, directrice générale adjointe, une inspection du territoire municipal dans le but de constater la situation de l'état d'entretien des propriétés du territoire.

Il précise que cette inspection a pris en considération les parties des propriétés visibles de la voie publique.

Il mentionne que conformément à la procédure adoptée par le Conseil, une lettre sera transmise aux propriétaires des emplacements où des interventions sont requises pour assurer la conformité à la réglementation municipale afin de solliciter leur collaboration. Il mentionne également que des délais seront fixés.

Suite à l'expiration des délais, un rapport sera déposé au Conseil afin que ce dernier détermine les mesures à prendre.

2013-05-157

Avis de motion : modification du règlement de nuisances –

Monsieur le Conseiller Roger Fortin donne avis qu'il présentera ou fera présenter lors d'une prochaine séance du Conseil un règlement pour modifier le règlement relatif aux nuisances de façon à préciser les modalités d'utilisation de remorques pour remiser des matériaux.

2013-05-158

Demande Madame Gisèle Bélanger : mariage ad hoc –

CONSIDERANT QUE Madame Gisèle Bélanger a été nommée par la Municipalité de Saint-Valentin à titre de célébrante des mariages et des unions civiles sur le territoire de la Municipalité de Saint-Valentin;

CONSIDERANT QUE Madame Gisèle Bélanger souhaite pouvoir célébrer des mariages et des unions civiles à l'extérieur du territoire municipal;

CONSIDERANT QUE La Municipalité souhaite favoriser la célébration de mariages et d'unions civiles sur son territoire;

CONSIDERANT QUE Madame Gisèle Bélanger a soumis à la Municipalité qu'elle a épuisé son potentiel de mariages « ad hoc »;

CONSIDERANT QUE La Municipalité de Saint-Valentin ne s'objecte pas en principe à ce que Madame Gisèle Bélanger puisse se prévaloir d'un privilège de célébrer des mariages « ad hoc »;

CONSIDERANT QUE La Municipalité de Saint-Valentin ne souhaite pas que Madame Gisèle Bélanger bénéficie d'une désignation générale;

CONSIDERANT QUE La Municipalité de Saint-Valentin est prête à consentir à Madame Gisèle Bélanger le privilège de

célébrer, dans des circonstances exceptionnelles, des mariages et unions civiles à l'extérieur du territoire municipal.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur Pierre Vallières, conseiller et résolu à l'unanimité du Conseil de consentir à Madame Gisèle Bélanger la possibilité de célébrer, dans des circonstances exceptionnelles, des mariages et unions civiles à l'extérieur du territoire municipal en autant qu'une demande soit soumise à la Municipalité pour chacune des circonstances.

2013-05-159

Demande de Monsieur Louis Rémillard, employé voirie –

Sur la proposition de Monsieur Joaquim Rodrigues, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'ajuster le salaire de Monsieur Louis Rémillard, employé des travaux d'été, selon le taux d'indexation au cout de la vie pour l'année 2012 de 2.1% rétroactivement à la date de sa première journée de travail en 2013.

2013-05-160

MTQ : accusé de réception vérification d'un ponceau près du 598, chemin 4^e Ligne –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de constater le dépôt de la lettre du MTQ relativement à la demande de vérification du ponceau près du 598 chemin de la 4^{ième} Ligne.

2013-05-161

Remisage des véhicules de déneigement –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil d'autoriser le remisage de la charrue et du tracteur Inter.

2013-05-162

Levée de la séance ordinaire –

Sur la proposition de Monsieur Roger Fortin, conseiller, il est résolu à l'unanimité du Conseil de lever la séance ordinaire à 22:20 heures.

Je, Pierre Chamberland, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Chamberland
Maire

Serge Gibeau
Secrétaire-trésorier